



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/299
16 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 16 MARS 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le message ci-après, daté du
15 mars 1994, qui vous est adressé par S. E. M. Jose Eduardo dos Santos,
Président de la République d'Angola, et de vous prier de bien vouloir le faire
distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Afonso Van-Dunem BMINDA

ANNEXE

Message daté du 15 mars 1994, adressé au Secrétaire général par
le Président de l'Angola

Je me félicite d'avoir cette occasion de porter à votre attention plusieurs des préoccupations de mon gouvernement concernant la situation en Angola et le processus de négociation en cours à Lusaka.

Comme vous le savez certainement, le point de l'ordre du jour relatif à la réconciliation nationale est actuellement à l'examen, et le comportement de l'Uniao Nacional para a Independancia Total de Angola (UNITA) donne lieu à quelques difficultés. Ce parti, qui a accepté sa défaite lors des élections législatives de septembre 1992, au cours desquelles le Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA) a obtenu une majorité absolue, exige maintenant de participer sur un pied d'égalité aux organes administratifs de l'État, en violation flagrante du principe démocratique fondamental selon lequel le parti victorieux forme le Gouvernement et gouverne le pays.

Le Gouvernement angolais maintient sa proposition ferme de faire tout ce qui est en son pouvoir pour rétablir la paix, mais n'acceptera pas le principe d'une répartition égale du pouvoir en Angola, car cela reviendrait à trahir la volonté des électeurs et la jeune démocratie angolaise. Un acte de ce genre créerait également un grave précédent en Afrique australe, où les partis ayant perdu les élections chercheraient inévitablement des solutions analogues en recourant à la guerre.

Le Gouvernement angolais comprend cependant que la paix et la réconciliation de tous les Angolais sont indispensables pour permettre au pays de s'attaquer à la tâche considérable de reconstruction et de consolidation de l'unité nationale. C'est dans cet esprit que le Gouvernement est prêt à offrir à l'UNITA la direction de quatre ministères (commerce, santé, hôtels et tourisme, et matériaux de construction).

Des membres de l'UNITA seraient aussi nommés, au niveau de ministre adjoint, aux Ministères de la défense, des travaux publics, des mines, de la communication sociale et de l'agriculture. Des postes leur seraient également réservés à d'autres niveaux de l'administration (provinces, municipalités et communes).

Compte tenu de ces propositions du Gouvernement, jugées satisfaisantes par les médiateurs et par les observateurs, nous étions convaincus que l'UNITA réagirait favorablement. Il n'en a pas été ainsi, et l'on se trouve actuellement dans une impasse.

Il se pourrait que l'UNITA ne juge pas nécessaire de parvenir à un accord tant que la situation confuse qui existe en République sud-africaine entre l'extrême-droite, l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement n'est pas réglée.

Si telle est l'intention de l'UNITA, les pourparlers de Lusaka continueront à traîner indéfiniment jusqu'à ce que les médiateurs et les négociateurs soient à bout de patience et que les espoirs placés de bonne foi par la communauté internationale et les Angolais dans les pourparlers de Lusaka ne se transforment en un gigantesque cauchemar.

C'est pourquoi je pense qu'il faudrait continuer à maintenir des pressions de toutes sortes sur l'UNITA, afin qu'il adopte une attitude constructive et réaliste à Lusaka jusqu'à ce qu'un accord général rétablissant la paix en Angola soit conclu.

Il importe de souligner que lors de la prochaine séance qu'il consacrera à l'Angola, le Conseil de sécurité devrait peut-être fixer un délai pour la fin des négociations, afin que celles-ci ne se poursuivent pas indéfiniment en raison des nombreux subterfuges auxquels l'UNITA pourrait décider de recourir.

Je vous prie de bien vouloir distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité lors de la prochaine séance consacrée à la question de l'Angola.

Le Président de la République angolaise

(Signé) Jose Eduardo dos SANTOS
